

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LA GARDERIE JE JOUE ET J'APPRENDS INC.		Date d'inspection Le 08 décembre 2025
Nom de l'établissement La garderie je joue et j'apprends		Numéro de permis 2004639
Adresse 172 Main Street Shédiac NB E4P 2C9		Numéro de téléphone (506) 532-1444
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 57	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Veronique Berube	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (ii) ses compétences, y compris le certificat et la formation que prévoit l'alinéa 11b) ou c).	24(1)(c)(ii)	19 déc. 2025	
Commentaires: Pendant la vérification des dossiers des membres du personnel, la Mentore en Assurance de la Qualité observe que la preuve de formation est manquante dans un dossier d'employé. L'employé en question travaille avec un groupe d'âge préscolaire à un certificat d'éducation à l'enfance d'un collège anglais donc doit avoir sa formation de 30 h dans la langue de service de l'établissement. L'administratrice informe la Mentore en Assurance de la Qualité qu'elle a complété l'inscription en ligne ce matin, mais n'a pas encore reçu la preuve. Une preuve d'inscription peut être envoyée par courriel à la Mentore en Assurance de la Qualité.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement.	24(1)(c)(iv)	12 déc. 2025	
Commentaires: La Mentore en Assurance de la Qualité observe dans un dossier d'un nouveau membre du personnel que la déclaration signée concernant les obligations que lui imposent la Loi et le règlement sur les permis est manquante. Tous les membres du personnel doivent lire et signer la déclaration concernant les obligations que lui imposent la Loi et le règlement sur les permis.			
36(4) L'aire de repos de la garderie éducative à temps plein ou en milieu familial permet un écart de 46 cm entre chaque lit d'enfant, parc pour enfant, lit portatif ou matelas de sieste.	36(4)	08 déc. 2025	08 déc. 2025
Commentaires: La Mentore en Assurance de la Qualité observe que deux lits d'enfants n'ont pas 45 cm d'écart. Il doit avoir un écart de 46 cm entre chaque équipement de sieste. La Mentore en Assurance de la Qualité a eu une discussion avec l'éducatrice et l'administratrice. Les enfants étaient réveillés et se sont levés, car la sieste était terminée. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux en après-midi afin d'effectuer une inspection de surveillance. Le ratio fut respecté pendant l'inspection.

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité a vérifié les éléments suivants :

- Vérifications
- Les dossiers des membres du personnel
- Compétence et formation
- Les dossiers administratifs tenus sur les lieux
- Les fiches de médicament administré
- Santé
- Médicaments
- L'aire de repos

La Mentore en Assurance de la Qualité a observé les enfants se réveiller de la sieste et ensuite faire la transition pour manger la collation de l'après-midi. La Mentore en Assurance de la Qualité a aussi observé les enfants d'âge scolaire arrivé de l'école et manger leur collation de l'après-midi.

original signé par

Veronique Berube

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 09 décembre 2025

Date

original signé par

Kim Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 décembre 2025

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"